

M e s s a g e

d u m i n i s t r e



L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) entre le Canada, le Mexique et les États-Unis a maintenant cinq ans. À tous points de vue, l'ALENA est un succès complet pour le Canada et ses deux partenaires. Il nous a aidés à constituer une véritable famille au sein de laquelle les peuples des trois pays peuvent jouir collectivement des fruits d'une alliance politique, économique et culturelle unique en son genre.

Les chiffres sont éloquentes. Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord le 1^{er} janvier 1994, les exportations canadiennes vers les États-Unis et le Mexique ont augmenté de 80 et 65 %, respectivement. Du reste, les trois pays ont vu leurs échanges commerciaux et leurs flux d'investissement réciproques s'accroître sensiblement durant cette période. L'économie canadienne continue de prendre de l'expansion et plus d'un million d'emplois ont été créés depuis 1994.

L'an dernier, nous avons, mes collègues des États-Unis et du Mexique et moi-même, entrepris un examen détaillé de l'ALENA pour dresser un bilan des résultats jusqu'à présent et définir des priorités pour l'avenir. Cet examen a fait ressortir un certain nombre de progrès importants. L'élimination des tarifs douaniers se poursuit à un rythme plus rapide que prévu, les barrières non tarifaires tombent et les parties à l'Accord ont commencé à harmoniser leurs régimes de normes dans des domaines comme les télécommunications et les transports. Grâce à ces réalisations, les entreprises canadiennes sont mieux en mesure de se lancer avec succès sur tous les marchés de l'Amérique du Nord.

Et pourtant, il reste beaucoup à faire. D'importants entretiens se déroulent à l'heure actuelle afin d'expliciter les dispositions du chapitre de l'ALENA sur l'investissement qui ont trait à l'expropriation et à l'indemnisation et de préciser par là les intentions des parties à l'Accord dans ce domaine. Nous cherchons également à accroître la transparence des institutions de l'ALENA dans leur ensemble, y compris en ce qui concerne l'application des procédures de règlement des différends entre les investisseurs et les États. Je suis convaincu qu'à mesure qu'ils connaîtront mieux le fonctionnement de l'Accord, les Canadiens et les Canadiennes n'hésiteront pas à l'appuyer encore davantage.

La grande majorité des échanges commerciaux entre les trois pays se font sans entrave, mais il arrive parfois que des différends surgissent. Or, l'ALENA a établi un ensemble de règles claires qui permettent de régler ces désaccords. L'Accord a ainsi engendré un environnement stable et prévisible qui bénéficie aux entreprises des trois pays. Il a notamment contribué à la multiplication des débouchés des firmes canadiennes et a fait de l'Amérique du Nord un des marchés les plus dynamiques et les plus prospères au monde.

L'ALENA confère un accès préférentiel assuré aux riches marchés nord-américains, élément particulièrement rassurant en cette période marquée par l'incertitude économique à l'échelle mondiale et par les perturbations qui secouent de nombreux marchés étrangers. Au moment où l'ALENA entre dans sa sixième année, je suis persuadé qu'il continuera de stimuler vigoureusement le commerce, l'investissement et la création d'emplois au bénéfice des Canadiens et des Canadiennes.

Sergio Marchi
Ministre du Commerce International